

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/236

Objet : Travaux de raccordement au réseau électrique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 28/11/2025 par PARERA-SERVICES agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public au droit du 10 bis place Crespin, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau électrique avec utilisation d'un engin de levage, le 11/12/2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : PARERA-SERVICES est autorisé à occuper le domaine public au droit du 10 bis place Crespin, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau électrique avec utilisation d'un engin de levage, le 11/12/2025.

Article 2 : Durant les travaux, des places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 1^{er} décembre 2025

**Le Maire
Barbara NETO**

